

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Le vingt-huit mai deux mil vingt, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Guislaine Le Traou, Fanny Roussel, Pascale Sagan, Marie-Hélène Reverdy, Godeleine Ducroquet, Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Alain Spriet, Jérôme Many, David Labelle, Benoit Durand, Sylvain Vittecoq

Absents excusés : Philippe Choque qui donne procuration à Godeleine Ducroquet
Margot Robit qui donne procuration à Jérôme Many
Marc Etienne Meyer qui donne procuration à Alain Spriet

Secrétaire de séance : Marie-Hélène Reverdy

Election du maire

Au terme du scrutin à bulletin secret, Alain Molliens est élu Maire avec :

- 12 voix pour Alain Molliens
- 1 bulletin blanc
- 2 bulletins nuls

Définition du nombre de poste d'adjoint

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 4 adjoints, ce qui correspond à 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de se doter de 3 adjoints.

Vote : 15 pour 00 contre 00 abstention(s)

Election des adjoints

Les candidats au poste d'adjoint sont élus au scrutin secret, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement de candidat de chaque sexe.

Au terme du scrutin à bulletin secret, Alain Spriet, Fanny Roussel et Jérôme Many sont élus adjoints avec :

- 13 voix pour la liste
- 2 bulletins nuls

Définition de l'ordre des adjoints

Il est proposé d'observer l'ordre suivant :

- 1^{er} adjoint : Alain Spriet
- 2^{ème} adjoint : Fanny Roussel
- 3^{ème} adjoint : Jérôme Many

Vote : 13 pour 00 contre 02 abstention(s)
David Labelle
Vanessa Véru

Demandes de subventions DETR, DSIL et Conseil Départemental - projet école cantine garderie

L'Etat peut subventionner différents projets aux titres de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, l'aide du Département de la Somme au titre des crédits de la politique territoriale 2017-2021 pour lesquelles la Commune peut prétendre.

Projet d'agrandissement et restructuration de l'école cantine garderie

	Surface à construire	Coût en €	Surface à réhabiliter	Coût en €	Coût total en €
ECOLE	166 m ²	240 000	100 m ²	80 000	320 000
CANTINE	150 m ²	200 000	65 m ²	60 000	260 000
GARDERIE	20 m ²	30 000	160 m ²	140 000	170 000
TOTAL	336 m²	470 000	325 m²	280 000	750 000
Chauffage Estimation					60 000
Estimation HT					810 000
Rémunération Maître d'œuvre					80 000
SOUS TOTAL					890 000
TVA 20 %					178 000
Estimation TTC					1 068 000

Proposition de plan de financement pour les travaux de l'école, cantine et garderie, divers extérieurs et production de chauffage

DETR	324 000.00 €	40 %	
DSIL	224 000.00 €	27,65 %	
Département	100 000.00 €	12,35 % du CT de 810 000 €	Le taux d'intervention du Département étant fixé à 25 % - l'assiette de dépenses retenues par le département sera plafonné à 400 000 € HT avec une participation du maître d'ouvrage de 30 % soit 120 000 €
Cagny	162 000.00 €	20 %	
Coût total HT	810 000.00 €	100 %	

Plan de financement concernant les travaux et les études

DETR	324 000.00 €	36,40 %	
DSIL	224 000.00 €	25,17 %	
Département	100 000.00 €	11,23 %	Le taux d'intervention du Département étant fixé à 25 % - l'assiette de dépenses retenues par le département sera plafonné à 400 000 € HT avec une participation du maître d'ouvrage de 30 % soit 120 000 €
Cagny	242 000.00 €	27,20 %	
Coût total HT	890 000.00 €	100 %	
TVA 20 %	178 000.00 €		
Coût total TTC	1 068 000.00 €		

Le conseil municipal autorise après délibération Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux titres de la DETR et DSIL pour cette opération ainsi que l'aide du Département de la Somme au titre des crédits de la politique territoriale 2017-2021 et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote : 15 pour 00 contre 00 abstention(s)

Adhésion de la ville de Longueau à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la FDE de la Somme. Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur d'Amiens Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Vote : 15 pour 00 contre 00 abstention(s)

Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

Son contenu à vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur c'est pourquoi le Maire est mandaté pour la signature du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vote : 15 pour 00 contre 00 abstention(s)

Appel d'offres – attribution du marché projet école – cantine - garderie : choix de l'architecte **Information (non-soumis au vote)**

Vu la délibération du 28 mai 2020, en application de l'article L 2122-21 du CGCT, donnant délégation au Maire afin d'exécuter les décisions prises en assemblée plus précisément pour la signature des marchés publics inférieurs à 90 000.00 € ;

Vu la délibération du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'offres concernant le projet école-cantine-garderie, et la délibération du 13 octobre 2020 autorisant le Maire à établir les demandes de subventions ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 11 novembre dernier ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante sur choix de l'architecte : Monsieur Yves Pezé pour un montant d'honoraires de 80 000.00 € HT.

Les honoraires seront inscrits au prochain budget.